



## COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché/Publié le 16/12/2022

ID : 040-214001554-20221210-221210H1340H2-DE



### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 10 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix décembre à dix heures quatre, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Maire.

**Date de la convocation** : mercredi 07 décembre 2022

**Présents :**

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUEZE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

**Absents :**

**Pouvoirs :**

Véronique MORA a donné pouvoir à Mme GARROUSSIA; Cédric CHATON a donné pouvoir à M. SANCHEZ

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>15</u>

**N° DEL20221210-021**

#### **ADOPTION DE MOTIONS**

Considérant le contexte économique actuel,  
Considérant les objectifs prévus par la « loi Climat et Résilience »,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**ARTICLE 1 –**

Adopter la motion Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

**ARTICLE 2 -**

Adopter la motion « Finances locales en danger ! »

**ARTICLE 3 -**

Autoriser monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ces sujets.



**Vote** : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le , 19/12/22



Le secrétaire de séance

**Thierry GALLEA**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »